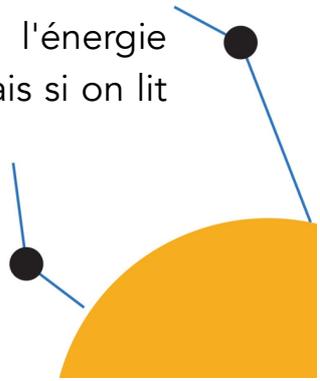


Handicap salarial

Le discours qui sous-tend l'argumentation réformatrice entamée en Belgique au début des années '80, c'est que les salaires en Belgique coûtent trop cher, d'où le recours aux termes de « coûts du travail », de « poids des salaires » ou, plus performatif encore, de « charges salariales ». Or, comment les salaires peuvent-ils constituer une charge puisqu'ils ne sont que le retour partiel vers les salariés de la richesse, de la valeur économique, qu'ils ont eux-mêmes produite par leur travail, et qui est réalisée monétairement une fois vendus ou loués les biens et services qu'ils assurent ou qu'ils créent ? En réalité, on pourrait affirmer, comme le font tous les économistes marxistes, que la totalité de la valeur ajoutée que leur labeur produit devrait légitimement leur revenir (395 milliards en 2013 en Belgique) alors qu'elle ne leur en revient qu'à hauteur de 60%.

La scène du conflit est la suivante : le propriétaire de l'outil de production s'approprie d'abord la totalité de ce qui est produit par « son usine », « son entreprise » (donc « ses salariés »), dont il a acquis les titres de propriété soit par fonds propre (ce qui est très rare), soit par emprunts bancaires ou prêts provenant d'autres institutions financières (le plus courant). Une fois cette production réalisée, il la vend au nom de son entreprise. Ensuite, il restitue une partie de cette vente aux producteurs (salaires individuels et cotisations sociales) et en garde une partie (plus-value) pour lui-même. Avec celle-ci, il se paie après avoir acquitté ses fournisseurs, il réinvestit s'il le juge utile, il redistribue une part aux actionnaires, et surtout, en premier lieu, il utilise une autre part pour rembourser avec intérêts les banques et autres prêteurs de fonds qui lui ont avancé virtuellement l'argent nécessaire pour acheter cet outil, cette « usine », qu'en réalité il s'offre donc grâce au travail concret de ceux qui la font tourner.

C'est ainsi que le propriétaire, individu ou société, pose que le salaire, y compris les « cotisations » qu'il nomme « charges », est un coût, un coût de production, au même titre que les matières premières ou l'énergie nécessaire à faire tourner l'entreprise (eau, gaz, électricité, etc). Mais si on lit



les choses du point de vue du producteur effectif de la valeur -le salarié- on pourrait affirmer légitimement que la ponction sur la richesse produite, c'est lui, « l'employeur » qui l'opère, en ne rendant pas en salaires aux travailleurs la totalité de la valeur ajoutée qu'ils ont produite. C'est dans cet instant que se joue le rapport de classes, ce rapport que les marxistes nomment « rapport d'exploitation » économique du travail. Le jeu langagier qui s'opère autour de ce conflit irréductible est donc central, il va faire apparaître, révéler le rapport d'exploitation, ou l'enfumer, le légitimer, voire le nier.

On voit bien qu'en parlant de *coût du travail*, de *charges salariales*, le propriétaire des moyens de production tend à dissimuler ou légitimer à son tour la ponction qu'il exerce sur la valeur. Mais cette inversion de lecture a d'autres effets amusants. Ainsi il conduit régulièrement certains experts économiques et de nombreux journalistes qui s'en font les échos fidèles à parler d'*handicap salarial*, dénoncé là où on pourrait s'attendre à y voir le contraire : une excellente santé... salariale. Ainsi le 14/02/2012, le journal *Le Soir* titrait : « Les salaires belges dérapent encore. Le handicap salarial de notre pays s'est creusé par rapport à ses voisins proches. Une nouvelle réforme nécessaire ? » Voilà une façon de nommer le réel bien loin d'être innocente ! En effet le journaliste aurait tout aussi bien pu écrire: « Le handicap salarial de nos voisins a encore dérapé : il s'est creusé par rapport aux bons salaires de notre pays ! Une réforme y serait peut-être nécessaire »...

En vertu de quelle évidence ce qui profite à l'énorme majorité de la population d'un pays, les travailleurs en l'occurrence et leurs familles, constitue-t-il un « handicap », un effet négatif ? Pourquoi le journaliste du *Soir* ne prend-il pas leur point de vue, alors qu'ils sont des millions de personnes, mais bien celui de leurs employeurs tellement moins nombreux ? Pourquoi *a contrario* ceux que ces comparaisons salariales handicapent, en Europe par exemple, ne sont-ils pas ceux, roumains, polonais, hongrois, que l'on rémunère nettement moins pour un travail équivalent en pénibilité et en heures prestées ?

Thierry MÜLLER

3/3

Mots corrélés :

Coût salarial-coût non salarial, charges patronales, dialogue social.